

additionnels devant être accordés sur la base d'un contingent supplémentaire sur les productions individuelles de grains. Tous les points de livraison qui en étaient au contingent de 8 boisseaux à cette date, obtinrent un contingent supplémentaire de blé autre que le blé durum de 5 boisseaux par acre ensemencée en blé ou 300 boisseaux, selon le plus considérable des deux. A mesure que les contingents aux autres points de livraison étaient portés à 8 boisseaux, ces points ont bénéficié automatiquement du contingent supplémentaire de 5 boisseaux. Le changement était nécessaire pour assurer la disponibilité d'un volume suffisant de blé en vue de faire face à de très importantes obligations de ventes de blé et d'éviter l'encombrement du marché par des grains non immédiatement voulus. Le 22 juin 1964, le contingent supplémentaire de blé a été porté à 10 boisseaux l'acre ensemencée en blé ou 600 boisseaux. A la fin de la campagne agricole, tous les 1,910 points de livraison dans la Division de l'Ouest en étaient au contingent de 8 boisseaux par acre spécifiée et du contingent supplémentaire de 10 boisseaux de blé par acre ensemencée. Le blé blanc tendre de printemps était compris dans la superficie spécifiée et dans les contingents supplémentaires de blé.

Blé.—Les approvisionnements de blé pour la campagne agricole 1963-1964 ont atteint le chiffre sans précédent de 1,210,692,000 boisseaux, par suite d'une augmentation des reports, qui sont passés de 391,058,000 boisseaux en 1962 à 487,247,000 boisseaux en 1963, et d'une production record de 723,442,000 boisseaux en 1963. Les approvisionnements ont dépassé de 27 p. 100 le total de 1962-1963 et de 5 p. 100 le sommet antérieur établi en 1956-1957. Les exportations de blé et de farine de blé exprimée en blé ont atteint le niveau exceptionnel de 594,548,000 boisseaux, soit 79 p. 100 de plus que la quantité exportée l'année précédente et 46 p. 100 de plus que le sommet antérieur établi en 1928-1929. La disparition intérieure de blé a été de 156,704,000 boisseaux au regard de 138,011,000 boisseaux pour 1962-1963. La disparition totale (environ 751,252,000 boisseaux) a plus que contrebalancé la production sans précédent et, par conséquent, le report des stocks au 31 juillet 1964 a été de 459,440,000 boisseaux au regard de 487,247,000 boisseaux au 31 juillet 1963.

Le paiement initial pour le blé canadien de l'Ouest durant la campagne agricole 1963-1964 a été de \$1.50 le boisseau n° 1 du Nord entreposé à Fort William-Port Arthur ou Vancouver. Il n'y a pas eu d'ajustement ni de paiement intérimaire à l'égard du pool de blé de 1963-1964, mais le 2 mars 1965 on annonçait le paiement final. Les producteurs ont livré 563,875,000 boisseaux de blé, volume sans précédent, au pool de 1963-1964, y compris 43,425,000 boisseaux de blé durum, soit le volume le plus considérable jamais livré au cours d'une campagne agricole. Le paiement final distribué aux producteurs a atteint le chiffre record de \$271,964,000, dont \$18,376,000 versés aux producteurs de blé durum. Après déduction de la retenue faite en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, la moyenne du paiement final pour le blé de printemps (autre que le blé durum) a été de 48.725 cents le boisseau et pour le blé durum, de 42.317 cents le boisseau. Le paiement global pour le n° 1 du Nord entreposé à Fort William-Port Arthur ou Vancouver, avant la retenue d'assistance, s'est élevé à \$1.97366 le boisseau.

La campagne agricole de 1963-1964 a coïncidé avec la deuxième année du cinquième triennat de l'Accord international sur le blé (A.I.B.) en vigueur depuis le 1^{er} août 1962. Les ventes aux termes de l'accord ont continué à se répartir assez largement entre 28 des 38 pays importateurs visés par le contrat d'acquisition de blé ou de farine de blé du Canada. Les achats de blé et de farine de blé canadiens en vertu de l'A.I.B. ont équivalu à 245,018,000 boisseaux et ont représenté 37 p. 100 de toutes les